



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

N° 106 - Septembre 2023

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la DRIEETS d'Île-de-France

Campagne d'apprentissage 2021/2022 en Île-de-France

De juin 2021 à mai 2022, 172 831 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en Île-de-France (dont 165 955 dans le secteur privé et 6 876 dans le secteur public), soit une augmentation de 30 % par rapport à la campagne précédente (juin 2020 à mai 2021).

L'Île-de-France est la région où le nombre de contrats enregistrés est le plus élevé (24 %), suivie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (13 %) et de la région d'Occitanie (9 %).

L'apprentissage progresse dans tous les départements de l'Île-de-France par rapport à la campagne précédente, particulièrement à Paris (+39 %) et dans les trois départements de

la Petite Couronne « Hauts-de-Seine (+30 %), Seine-Saint-Denis (+28 %) et Val-de-Marne (+30 %) ». Cette dynamique est surtout portée par les apprentis de l'enseignement supérieur, du secteur tertiaire et employés par les entreprises de moins de 10 salariés.

Le profil des apprentis reflète les spécificités de la main d'œuvre francilienne : plus féminine et plus qualifiée. 53 % des apprentis sont des femmes, une part en hausse de 7 points en 3 ans. Les apprentis en CAP (ou équivalent) sont de moins en moins nombreux, tandis que 8 apprentis sur 10 préparent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une hausse de l'apprentissage portée par le secteur privé

Après la crise sanitaire de 2020 et 2021, l'apprentissage progresse de manière significative. Entre juin 2021 et mai 2022, 172 831 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en Ile-de-France, soit 39 836 contrats de plus que la campagne précédente (+30 %). Cette hausse provient essentiellement du secteur privé qui a recruté 37 802 apprentis supplémentaires par rapport à la campagne 2020/2021. Dans le secteur public, même si le volume reste modeste, le nombre de contrats d'apprentissage a également augmenté (+42 % de contrats dans le secteur public sur les deux

dernières campagnes contre +29,5 % dans le secteur privé).

La réforme de l'apprentissage, portée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « [pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) » et par le plan « [1 jeune, 1 solution](#) », lancé à l'été 2020 et visant à offrir une solution à chaque jeune, avait vocation à développer le recours à l'apprentissage. En effet, le relèvement du plafond d'âge de 26 à 29 ans révolus, le renforcement des aides financières destinées aux employeurs et la simplification des conditions de création et de fonctionnement des centres de formation des apprentis (CFA) ont permis d'élargir le recours au dispositif ([voir encadré](#)).

Tableau 1 : Contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France par campagne et par secteur

	CAMPAGNE 2019-2020	CAMPAGNE 2020-2021	CAMPAGNE 2021-2022	ÉVOLUTION ENTRE LES DEUX DERNIÈRES CAMPAGNES EN (%)
Secteur public	4 272	4 842	6 876	+42,0
Secteur privé	76 989	128 153	165 955	+29,5
Ensemble	81 261	132 995	172 831	+30,0

Lecture : 172 831 contrats d'apprentissage ont été enregistrés lors de la campagne 2021-2022, soit une hausse de 30 % par rapport à la campagne 2020-2021.
Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

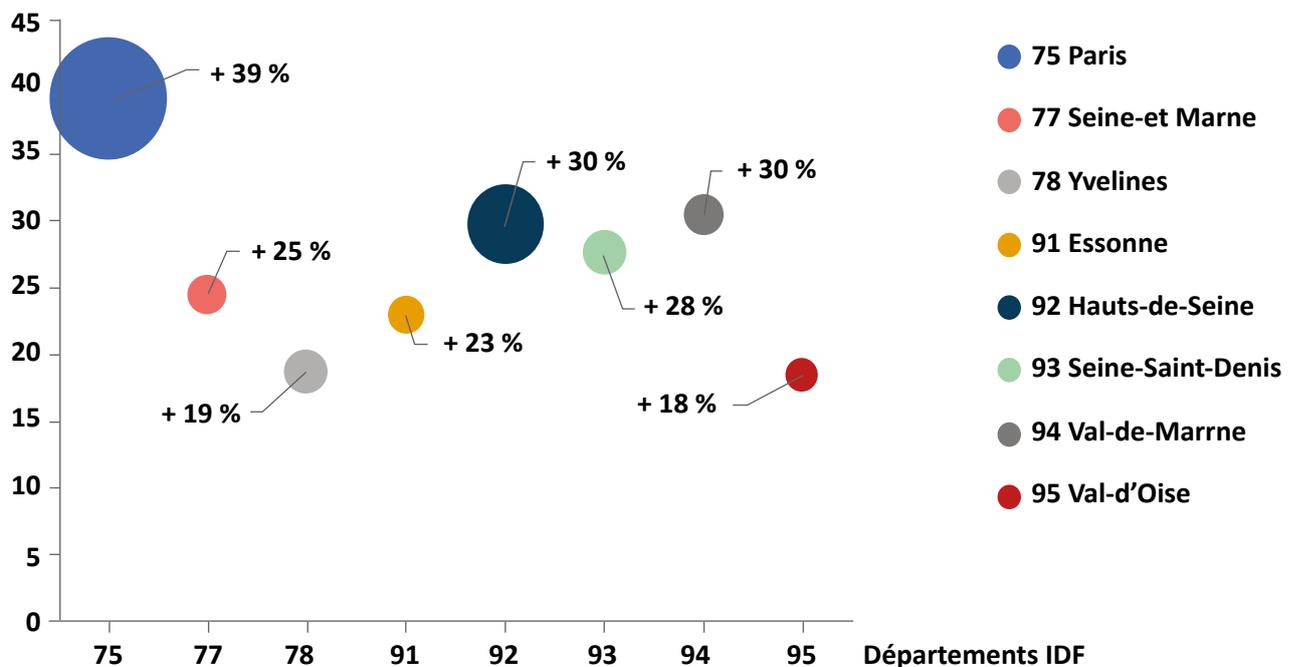
Une progression de l'apprentissage dans tous les départements de l'Île-de-France

Les entrées en apprentissage connaissent une progression dans l'ensemble des départements, mais les rythmes varient selon les territoires. Les départements du Val-d'Oise et des Yvelines connaissent une croissance modérée, tandis que les employeurs parisiens enregistrent une augmentation notable de

+39%. De même, les trois départements de la Petite Couronne, à savoir les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, se distinguent par des taux élevés, de l'ordre de 30% (voir graphiques 1 et 2). Ces disparités peuvent être expliquées par des facteurs économiques, politiques et sociaux propres à chaque département, et sont souvent influencées par un effet siège, où les grandes entreprises déclarent en Île-de-France les apprentis pour l'ensemble de leurs établissements.

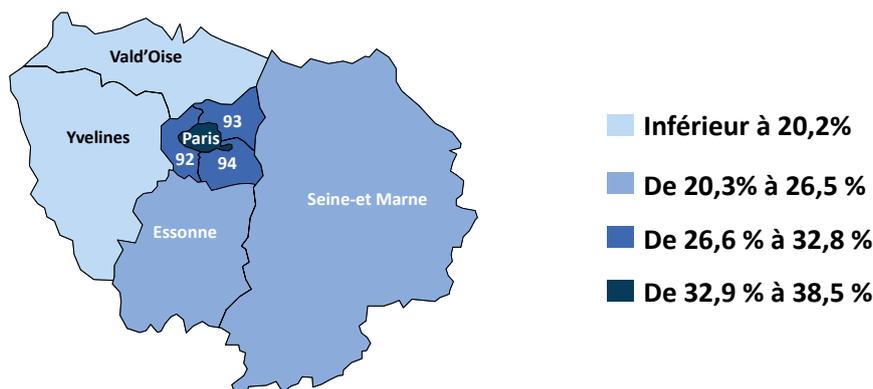
Graphique 1 : Répartition des contrats d'apprentissage par département (campagne 2021-2022) et dynamique par rapport à la campagne 2020-2021

Dynamique par rapport à la campagne 2020-2021



Note : La taille des bulles représente le poids de chaque département dans le total des contrats d'apprentissage en Île-de-France entre juin 2021 et mai 2022.
Lecture : Entre juin 2021 et mai 2022, sur les 172 831 contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France, 34 % d'entre eux ont été enregistrés à Paris; ces contrats ont connu une augmentation de 39 % par rapport à la campagne 2020-2021.
Champ : Contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France, tous secteurs.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Graphique 2 : Évolution du nombre de contrats d'apprentissage par département entre les deux dernières campagnes



Note : Les bornes correspondent à une répartition en quantile. L'avantage de cette méthode est de mettre en évidence les valeurs faibles et les valeurs fortes.
Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de 30 % par rapport à la campagne 2020-2021.
Champ : Contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France, tous secteurs.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Quel que soit le secteur, les entrées sont concentrées dans la petite couronne

Par rapport à la campagne 2020-2021, des augmentations significatives sont observées en Île-de-France pour les entrées en apprentissage, tant dans le secteur public (+42 %) que dans le secteur privé (+29,5 %). Tous les départements participent à cette hausse, avec quelques nuances dans le secteur public : les Yvelines et le Val-d'Oise ont connu une baisse des enregistrements (respectivement de -4,4 % et -2,4 %), tandis qu'une augmentation est constatée dans les six autres départements (voir tableau 2).

Paris se distingue des autres départements et concentre plus de la moitié (58 %) des enregistrements des contrats d'apprentissage publics de la région et un tiers des contrats d'apprentissage du secteur privé. Cela s'explique en grande partie par la présence d'une forte concentration des services centraux de l'État à Paris.

Dans le secteur privé, bien que tous les départements participent à l'augmentation du nombre de contrats, la dynamique est relativement importante dans les départements de la petite couronne par rapport à ceux de la grande couronne. En moyenne, 29 % des contrats d'apprentissage privés ont été enregistrés dans la grande couronne et 71 % à Paris et dans la petite couronne.

Tableau 2 : Évolution du nombre de contrats d'apprentissage par département entre les deux dernières campagnes

	SECTEUR PRIVÉ			SECTEUR PUBLIC		
	Campagne 2020-2021	Campagne 2021-2022	Évolution entre les deux dernières campagnes (en %)	Campagne 2020-2021	Campagne 2021-2022	Évolution entre les deux dernières campagnes (en %)
Paris	40 486	55 549	+37,2	2 314	3 998	+72,8
Val-de-Marne	10 375	13 534	+30,4	358	466	+30,2
Hauts-de-Seine	26 175	33 985	+29,8	311	359	+15,4
Seine-Saint-Denis	12 086	15 467	+28,0	501	587	+17,2
Seine-et-Marne	9 464	11 764	+24,3	217	290	+33,6
Essonne	9 383	11 540	+23,0	314	381	+21,3
Yvelines	11 827	14 173	+19,8	618	591	-4,4
Val-d'Oise	8 357	9 943	+19,0	209	204	-2,4
Île-de-France	128 153	165 955	+29,5	4 842	6 876	+42,0

Lecture : 172 831 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en Île-de-France lors de la campagne 2021-2022 dont 165 955 dans le secteur privé et 6 876 dans le secteur public.
Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

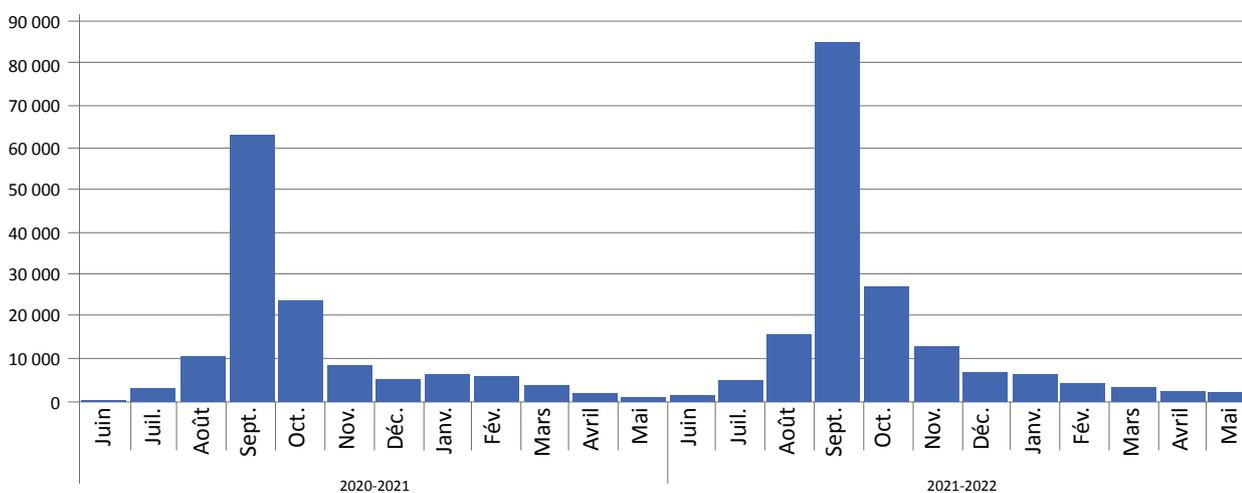
Un rythme d'entrée en apprentissage plus élevé en fin d'année

Le rythme des entrées en apprentissage demeure pratiquement inchangé depuis la mise en place de la réforme de l'apprentissage, portée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». En Île-de-France, au cours des trois dernières campagnes, près de deux tiers des contrats ont débuté en septembre-octobre, tandis que moins de 20 % ont commencé entre novembre et

janvier. Cette tendance est similaire à celle observée en France métropolitaine, où, sur la même période, 61 % des contrats ont commencé en septembre-octobre et moins de 12 % entre novembre et janvier.

Cette répartition des entrées en apprentissage est en adéquation avec le calendrier habituel des formations et des offres d'emplois proposées par les entreprises. En effet, la période de septembre-octobre correspond généralement à la rentrée scolaire et universitaire, ainsi qu'au moment où de nombreuses entreprises ajustent leurs effectifs et planifient leurs besoins en matière d'apprentissage.

Graphique 3 : Nombre de contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France par mois, au cours des deux dernières campagnes



Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

De plus en plus de femmes en apprentissage

Sur les trois dernières campagnes, la part des femmes dans l'apprentissage augmente en Île-de-France comme en France métropolitaine (**voir graphique 4**). L'évolution a été rapide avec 2,4 fois plus de femmes entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022, contre 1,9 fois pour les hommes en Île-de-France. Des résultats similaires sont observés sur la même période en France métropolitaine (2,4 fois plus de femmes et 1,7 fois plus d'hommes). Cette augmentation est principalement due aux contrats passés dans le secteur privé. Dans le secteur public, la part des hommes a légèrement augmenté, passant de 45 % à 48 % entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022.

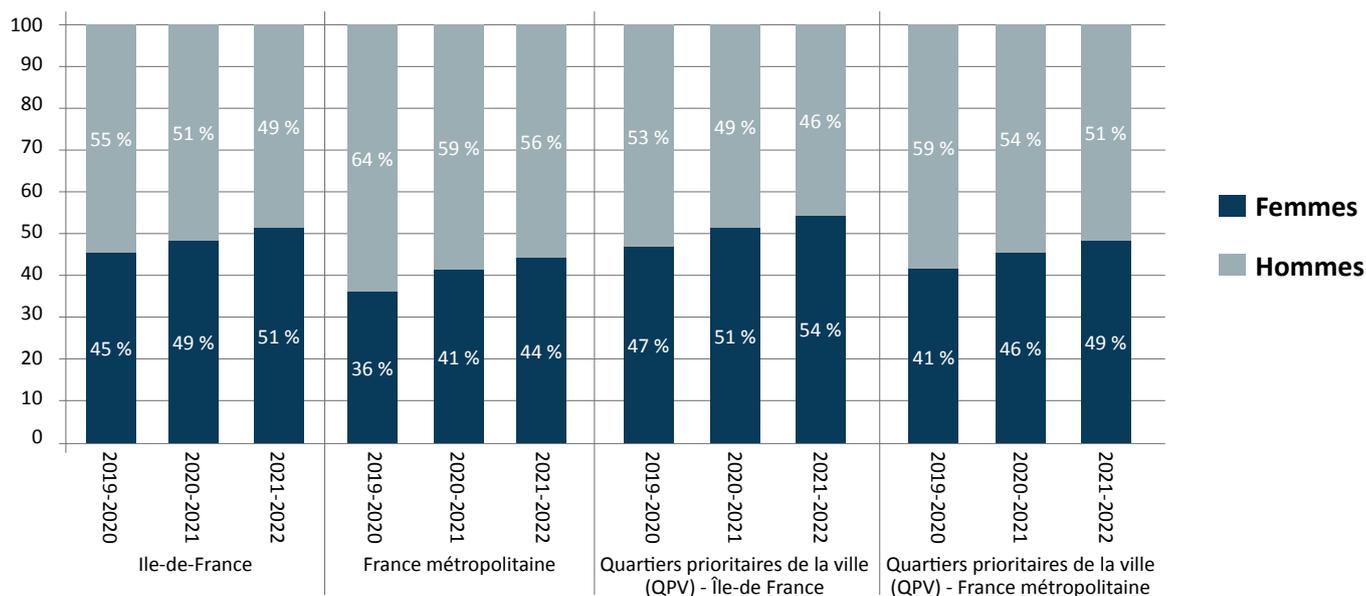
Une augmentation de l'apprentissage dans les QPV

Entre juin 2021 et mai 2022, les contrats d'apprentissage signés par des personnes résidant dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV¹) représentent 12 % du total des contrats d'apprentissage en Île-de-France². Ces contrats ont augmenté un peu plus vite que l'ensemble des contrats d'apprentissage signés entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022. En effet, le nombre de contrats a été multiplié par 2,2 en QPV contre 2,1 pour l'ensemble de la région. Sur les deux dernières campagnes, la part des femmes résidant en QPV entrées en apprentissage a augmenté de 37 % et celle des hommes a nettement baissé (-20%) (**voir graphique 4**).

1 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) désignent les territoires spécifiques identifiés par le ministère de la Ville, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ces quartiers sont sélectionnés afin de bénéficier d'interventions prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, en réponse aux problématiques locales rencontrées par leurs habitants.

2 Contrats signés par des apprentis résidant en QPV auprès d'établissements employeurs localisés en Île-de-France.

Graphique 4 : Répartition par sexe des contrats d'apprentissage enregistrés dans les QPV en Île-de-France et France métropolitaine



Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

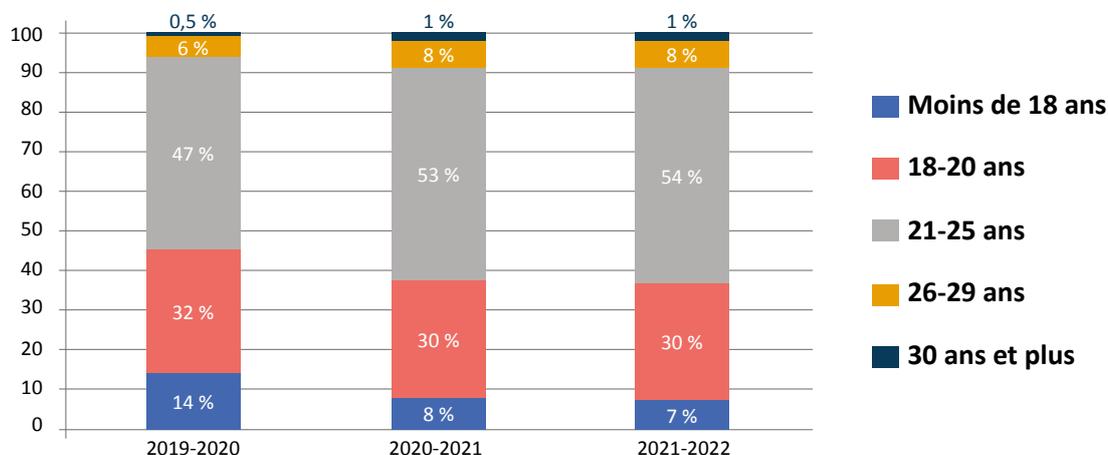
Une baisse de la proportion de mineurs

Entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022, le profil des apprentis a évolué en Île-de-France : l'âge moyen des apprentis à la signature du contrat a progressivement augmenté, passant de 20,8 ans à 21,5 ans. La part des jeunes de moins de 18 ans et ceux âgés de 18 à 20 ans a baissé. Les mineurs représentent seulement 7 % des nouveaux contrats d'apprentissage, contre 14 % lors de la campagne précédente. Un apprenti sur deux a entre 21 et 25 ans et près de deux tiers des apprentis ont plus

de 21 ans. La part des jeunes âgés de 21-25 ans est celle qui a augmenté le plus (+7 points). *A contrario*, la part des moins de 18 ans est celle qui a le plus baissé (- 7 points).

Des disparités marquées sont également observées entre les femmes et les hommes selon la tranche d'âge (voir graphique 6). Une prédominance féminine est notable parmi les jeunes de moins de 18 ans et ceux âgés de 18 à 20 ans. Cependant, dans les tranches d'âge supérieures (21 ans et plus), les différences de répartition par sexe sont moins prononcées et présentent une stabilité.

Graphique 5 : Contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France par tranche d'âge (en %)

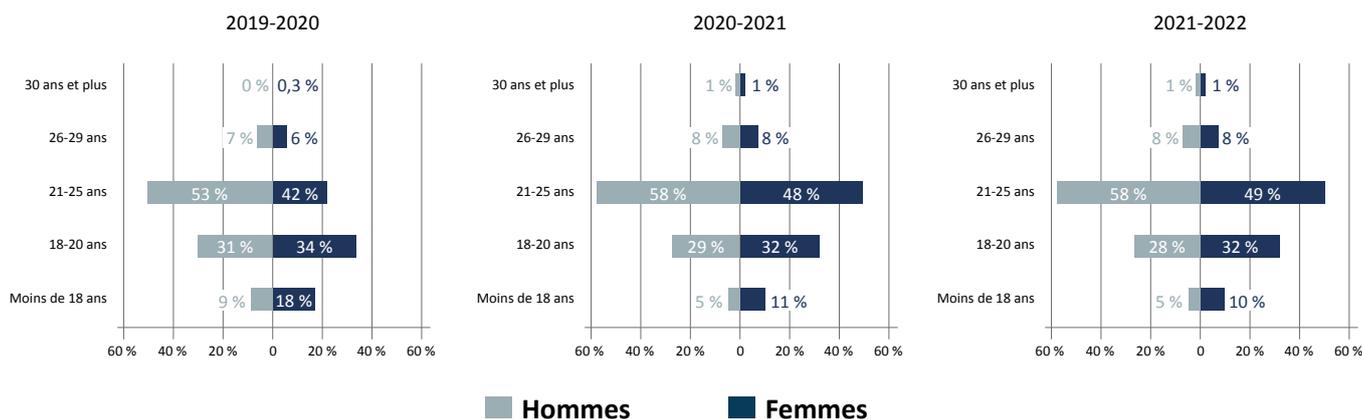


Note : Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes entre 16 et 29 ans révolus. Il est toutefois possible de conclure un contrat d'apprentissage, au-delà de 30 ans. Il n'y a pas d'âge maximum dans les cas suivants : apprenti reconnu travailleur handicapé ; apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ; apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau ; apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Graphique 6 : Répartition des contrats d'apprentissage par tranche d'âge et sexe



Note : Entre juin 2021 et mai 2022, parmi les femmes en apprentissage, 10 % étaient âgées de moins de 18 ans.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

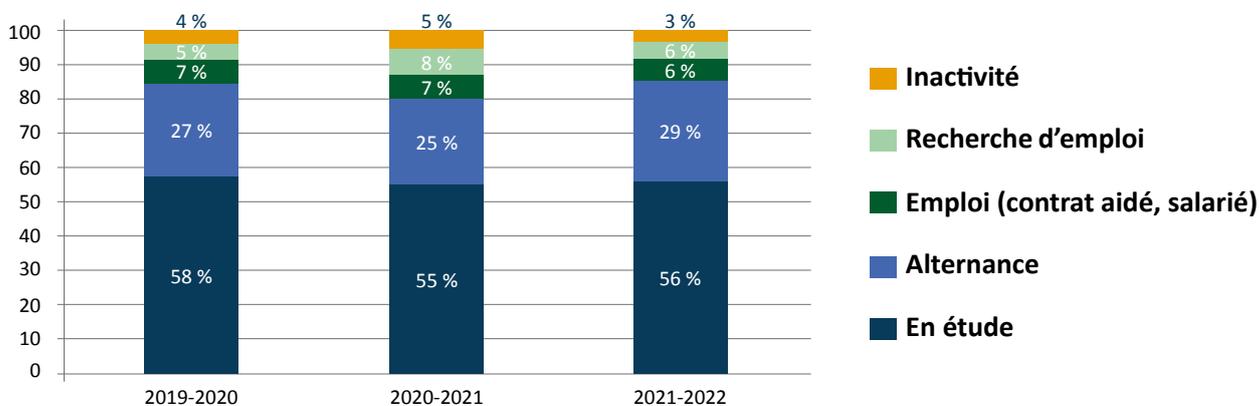
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Un apprenti sur deux est en étude à la signature du contrat

Avant de signer leur contrat, la majorité des apprentis recrutés étaient principalement des étudiants ou des personnes déjà engagées dans un parcours d'alternance. Entre juin 2021 et mai 2022, un peu

plus de la moitié (56 %) des nouveaux apprentis étaient inscrits dans un établissement scolaire ou universitaire, 29 % étaient déjà en alternance, 12 % étaient en emploi ou en recherche d'emploi, et 3 % étaient inactifs. Ces proportions sont restées relativement stables sur les trois dernières campagnes.

Graphique 7 : Situation des apprentis avant la signature du contrat en Île-de-France (en %)



Note : 56 % des apprentis sont en étude à la signature du contrat d'apprentissage entre juin 2021 et mai 2022.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

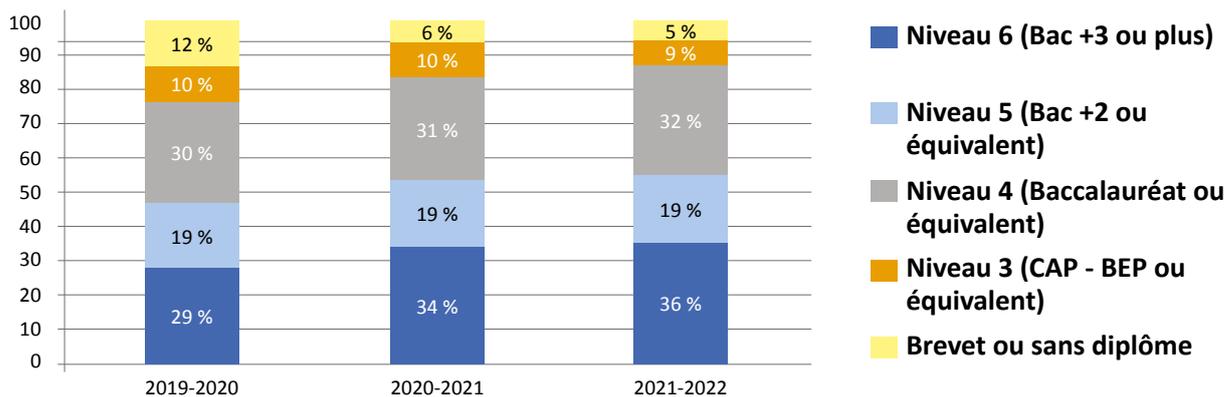
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Des apprentis de plus en plus diplômés avant l'entrée en apprentissage

Le nombre d'apprentis possédant, avant leur entrée en apprentissage, un diplôme équivalent ou supérieur au Baccalauréat ne cesse de progresser de manière significative. Entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022, leur part est ainsi passée de 78 % à 87 %. Plus particulièrement, pour la campagne 2021-2022, 36 % des entrants en apprentissage possédaient un

diplôme de Bac + 3 ou plus et 19 % étaient titulaires d'un diplôme équivalent au Bac+ 2, représentant ainsi près de 55 % de l'ensemble des entrants en apprentissage sur cette période. En revanche, pour les apprentis ayant un niveau d'éducation inférieur au Baccalauréat, les évolutions sont inverses. La part des jeunes sortant prématurément du système scolaire et ceux disposant d'un brevet a fortement diminué entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022, elle est passée de 12 % à 5 %, soit une baisse de 7 points.

Graphique 8 : Répartition des contrats d'apprentissage par niveau de diplôme à l'entrée (en %)



Note : 36 % des entrants en apprentissage possèdent un diplôme de Bac + 3 ou plus entre juin 2021 et mai 2022.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

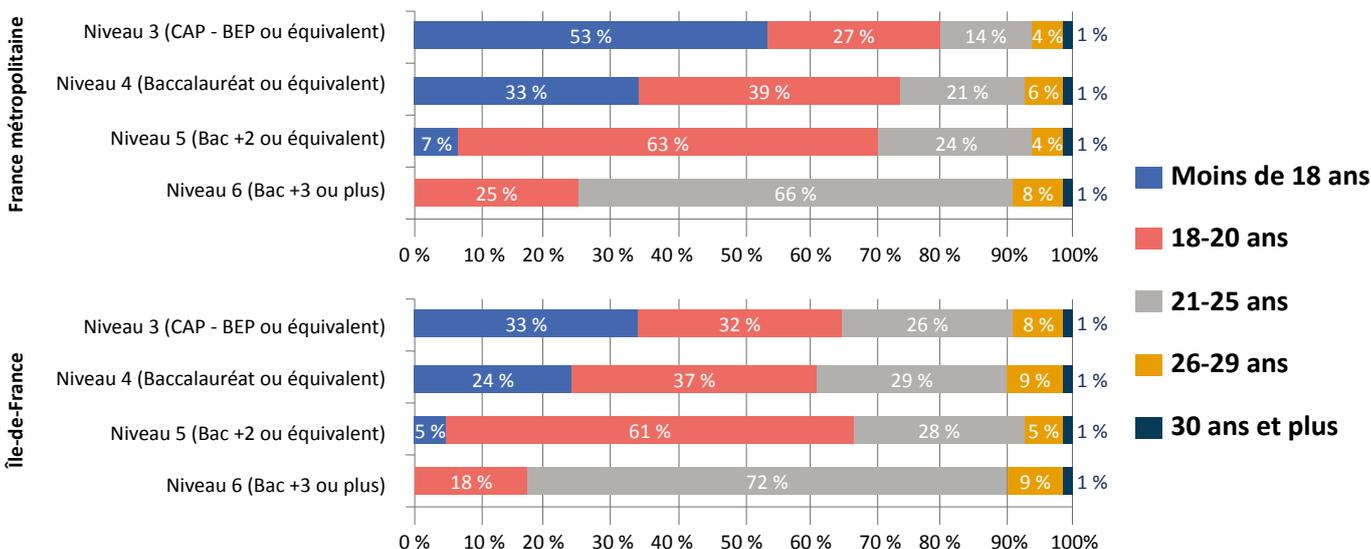
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

L'âge des apprentis franciliens reflète le niveau de diplôme préparé

L'évolution de la pyramide des âges des apprentis est en lien avec le niveau de diplôme préparé, à la fois en Île-de-France et en France métropolitaine. En Île-de-France, entre juin 2021 et mai 2022, près de trois quarts des formations de niveau Bac +3 ou plus étaient principalement suivies par des personnes âgées de 21 à 25 ans, tandis que les formations de niveau Bac ou inférieur étaient majoritairement effectuées par les

moins de 18 ans et les 18-20 ans (voir graphique 9). En France métropolitaine, le constat est similaire, mais quelques différences sont observées pour les catégories « moins de 18 ans » et la part des 21-25 ans. On observe une prédominance des jeunes de moins de 18 ans préparant un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent) en France métropolitaine par rapport à l'Île-de-France. La différence la plus marquante se situe chez les 21-25 ans, où l'Île-de-France présente un pourcentage plus élevé de jeunes atteignant les niveaux d'éducation supérieurs (niveaux 6 à 8) par rapport à la France métropolitaine.

Graphique 9 : Répartition des contrats d'apprentissage par tranche d'âge et niveau de formation préparé en Île-de-France et France métropolitaine, campagne 2021-2022



Note : Entre juin 2021 et mai 2022, en Île-de-France, 72 % des diplômes préparés de niveaux 6 à 8 étaient effectués par des jeunes âgés de 21 à 25 ans.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

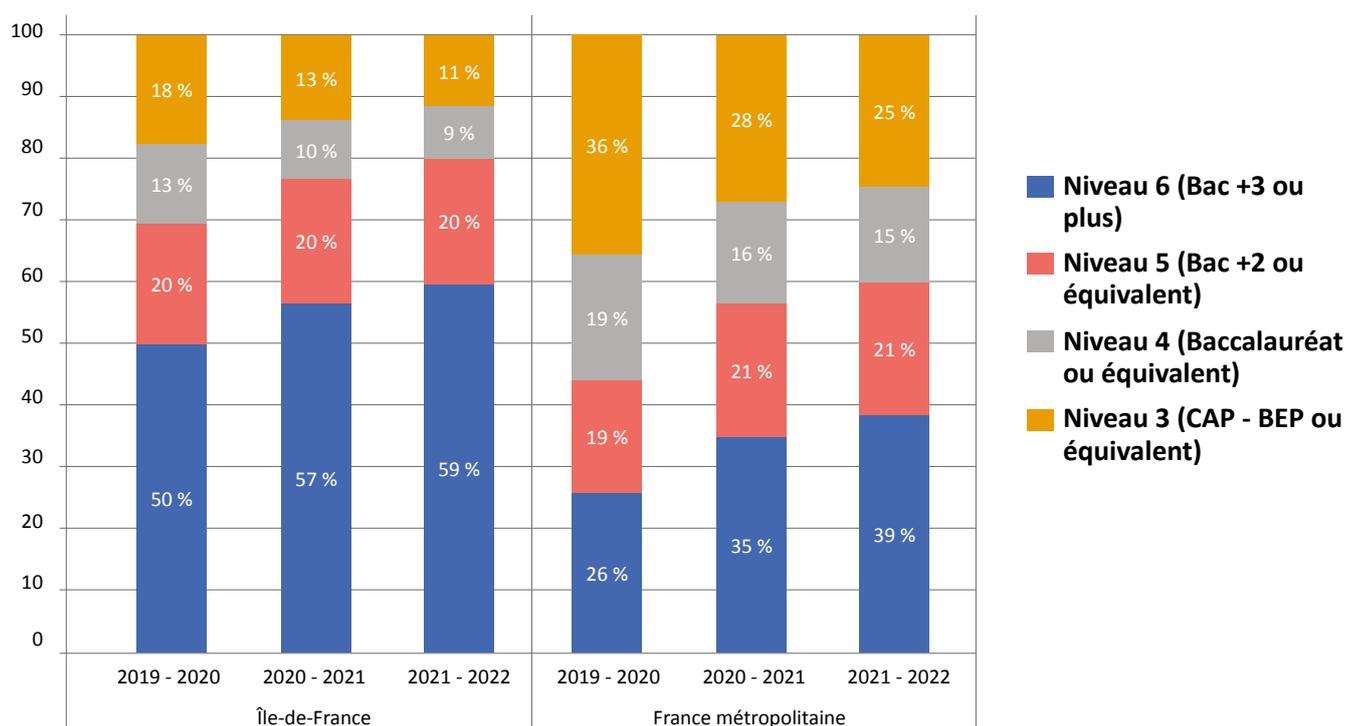
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Un essor particulièrement porté par les formations du supérieur

En lien avec les constats précédents, les formations préparées dans le cadre de l'apprentissage relèvent davantage du supérieur. Ainsi, en Île-de-France, comme en France métropolitaine, les formations préparées de niveau Bac + 2 ou équivalent et Bac +3 ou plus restent majoritaires. Alors que les contrats permettant de

préparer une formation du supérieur comptaient pour 70 % entre juin 2019 et mai 2020, ils en représentent un peu plus de trois quarts (79 %) entre juin 2021 et mai 2022 en Île-de-France. Conséquence de cette augmentation, la part des niveaux équivalents au CAP et au Baccalauréat a baissé. Entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022, la part des CAP-BEP est ainsi passée de 18 % à 11 % en Île-de-France et de 36 % à 25 % en France métropolitaine.

Graphique 10 : Répartition des contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France et France métropolitaine selon le niveau de formation préparé



Note : Entre juin 2021 et mai 2022, 79 % des apprentis en Île-de-France préparent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Un succès croissant pour les formations liées à la communication

En Île-de-France, sur les trois dernières campagnes, près de trois quarts des apprentis se sont orientés dans 15 spécialités de formation (sur plus de 80). Parmi ces spécialités, cinq d'entre elles ont particulièrement attiré plus de la moitié des apprentis, à savoir les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, le commerce, vente, l'informatique et le traitement de l'information, la finance, banque et assurances, ainsi que les spécialités plurivalentes de la communication. Ces choix de spécialités semblent être en adéquation

avec les caractéristiques des principaux employeurs et les opportunités professionnelles dans la région.

Toutefois, une observation attentive des évolutions survenues entre les deux dernières campagnes révèle quelques changements notables. Parmi les 15 spécialités de formation les plus représentées, celles qui ont connu les croissances les plus fortes sont les spécialités de la communication (+50,2 %), la santé (+50,7 %) et l'accueil, hôtellerie, tourisme (+48,9 %). En revanche, les formations relevant de secteurs plus industriels tels que l'agro-alimentaire (+15,4 %), moteurs et mécanique auto (+13 %) et l'électricité (+2,2 %) ont enregistré les progressions les plus faibles.

Tableau 3 : Part des principales spécialités de formation en Île-de-France, par campagne et évolution sur les trois derniers exercices

	CAMPAGNE 2019-2020	CAMPAGNE 2020-2021	CAMPAGNE 2021-2022	ÉVOLUTION ENTRE LES DEUX DERNIÈRES CAMPAGNES EN (%)
Commerce, vente	18,2	21,7	22,4	+33,4
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	7,2	8,2	8,9	+39,9
Informatique, traitement de l'information	7,0	7,8	7,7	+26,9
Spécialités plurivalentes de la communication	2,1	6,1	7,1	+50,2
Finances, banque, assurances	4,9	5,3	5,2	+26,9
Comptabilité, gestion	5,1	5,3	4,8	+18,6
Ressources humaines	3,3	4,0	4,2	+36,0
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	6,9	4,1	3,6	+15,4
Santé	2,1	2,7	3,1	+50,7
Coiffure, esthétique	4,2	2,9	2,6	+15,5
Transport, manutention, magasinage	2,7	2,4	2,3	+20,6
Accueil, hôtellerie, tourisme	3,6	1,9	2,2	+48,9
Electricité, électronique	4,1	2,6	2,0	+2,2
Secrétariat, bureautique	1,1	1,7	1,7	+32,3
Moteurs et mécanique auto	2,5	1,7	1,4	+13,0

Note : Entre juin 2021 et mai 2022, en Île-de-France, 22,4% des apprentis se sont orientés vers les spécialités de formation du commerce et de la vente.

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

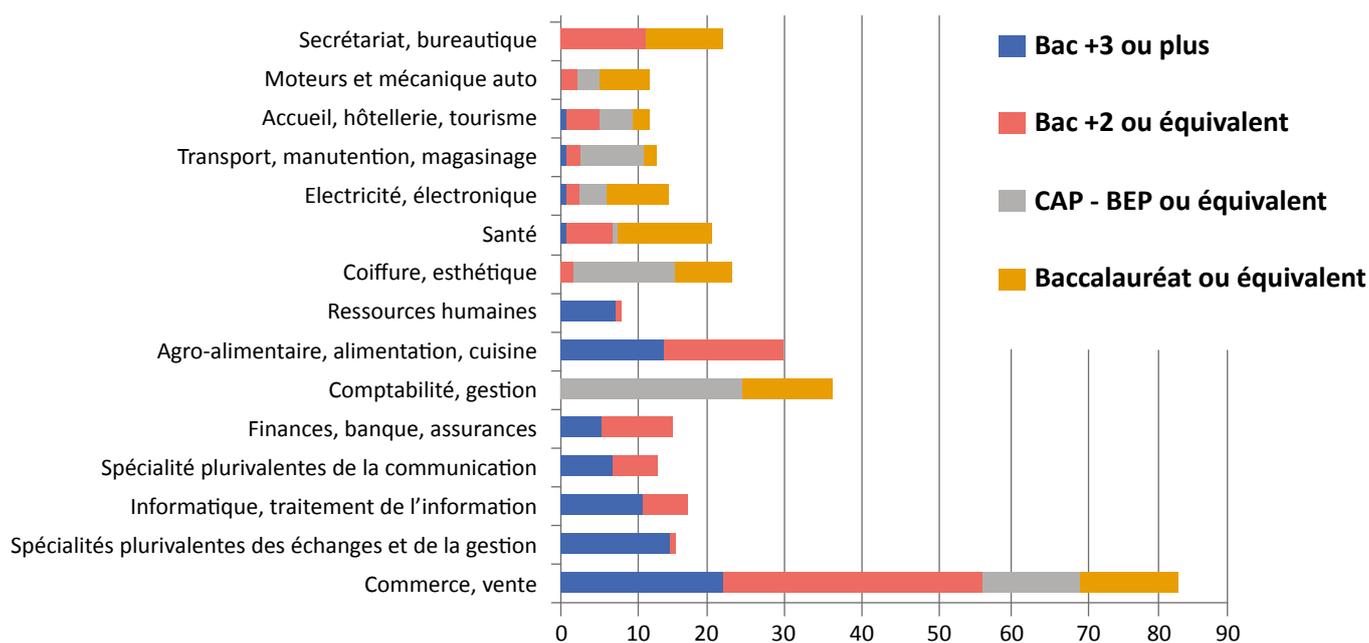
Des niveaux distincts selon le domaine de formation

Les apprentis inscrits dans les domaines technologiques et financiers, le commerce et la gestion, ainsi que la communication, préparent principalement des diplômes de niveau Bac +3 et plus, ainsi que Bac +2 ou équivalent. Ces spécialités ont enregistré une augmentation significative des inscriptions en apprentissage. Par exemple, les apprentis préparant un diplôme de Bac +3 et plus représentent 22 % des inscriptions dans les spécialités du commerce et de la vente, tandis que ceux préparant un Bac +2 ou

équivalent représentent 34 %. De même, les apprentis préparant un diplôme de Bac +3 et plus représentent 11 % dans les spécialités de formation en informatique et traitement de l'information.

A contrario, les apprentis inscrits dans les formations liées à des métiers culinaires, agricoles et médicaux préparent majoritairement des diplômes de niveau CAP-BEP ou équivalent ainsi que le Baccalauréat ou équivalent. Dans les spécialités agro-alimentaire, alimentation, cuisine, par exemple, 24 % des apprentis préparent des diplômes de CAP-BEP ou équivalent, tandis que 8 % se tournent vers le Baccalauréat ou équivalent.

Graphique 11 : Part des niveaux de diplôme préparé par spécialité de formation en Île-de-France, campagne 2021-2022 (en %)



Note : Entre juin 2021 et mai 2022, dans la spécialité du commerce et de la vente, 34 % des apprentis franciliens préparent un diplôme de niveau Bac + 2 ou équivalent.
Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

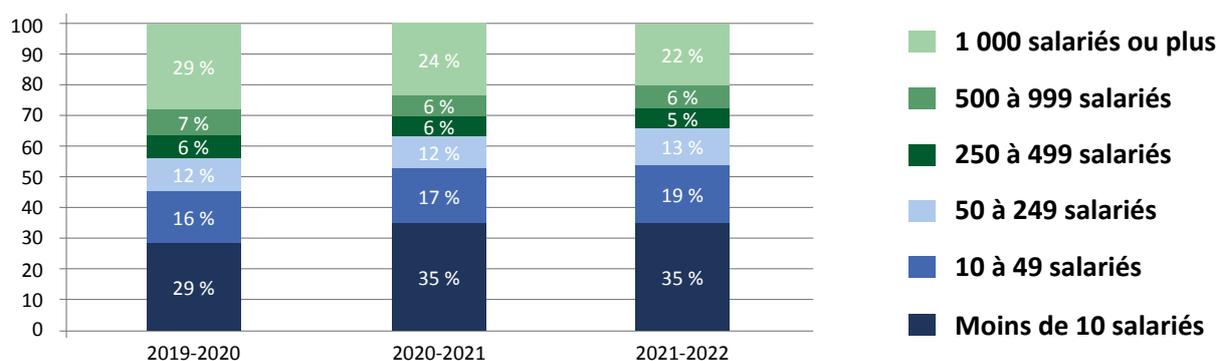
Les entreprises de moins de 10 salariés recourent de plus en plus à l'apprentissage

En Île-de-France, les entreprises de moins de 250 salariés, et plus particulièrement celles de moins de 10 salariés, recourent de plus en plus à l'apprentissage. Entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022, la part des apprentis en contrat dans des entreprises de moins de 10 salariés est passée de 29 % à 35 %. Cette tendance positive peut être en partie attribuable à l'impact

de la réforme de l'apprentissage, mise en place par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, qui a encouragé les petites entreprises à ouvrir leurs portes aux apprentis.

À l'inverse, même si les entreprises de 250 salariés et plus ont enregistré une augmentation du nombre d'embauches d'apprentis (de 32 706 à 55 454 entre les campagnes 2019-2020 et 2021-2022), la part des apprentis en contrat au sein de ces entreprises a, quant à elle, diminué, passant de 42 % à 33 % (voir graphique 12). Cette baisse est plus marquée pour les entreprises de 1000 salariés ou plus.

Graphique 12 : Répartition des contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France selon la taille de l'entreprise (en %)



Note : Les données sur les effectifs salariés sont issues du Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2020.
Lecture : Entre juin 2021 et mai 2022, 35 % des apprentis en Île-de-France sont embauchés dans des entreprises de moins de 10 salariés.
Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.
Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Les entreprises du tertiaire contribuent à l'essor de l'apprentissage en Île-de-France

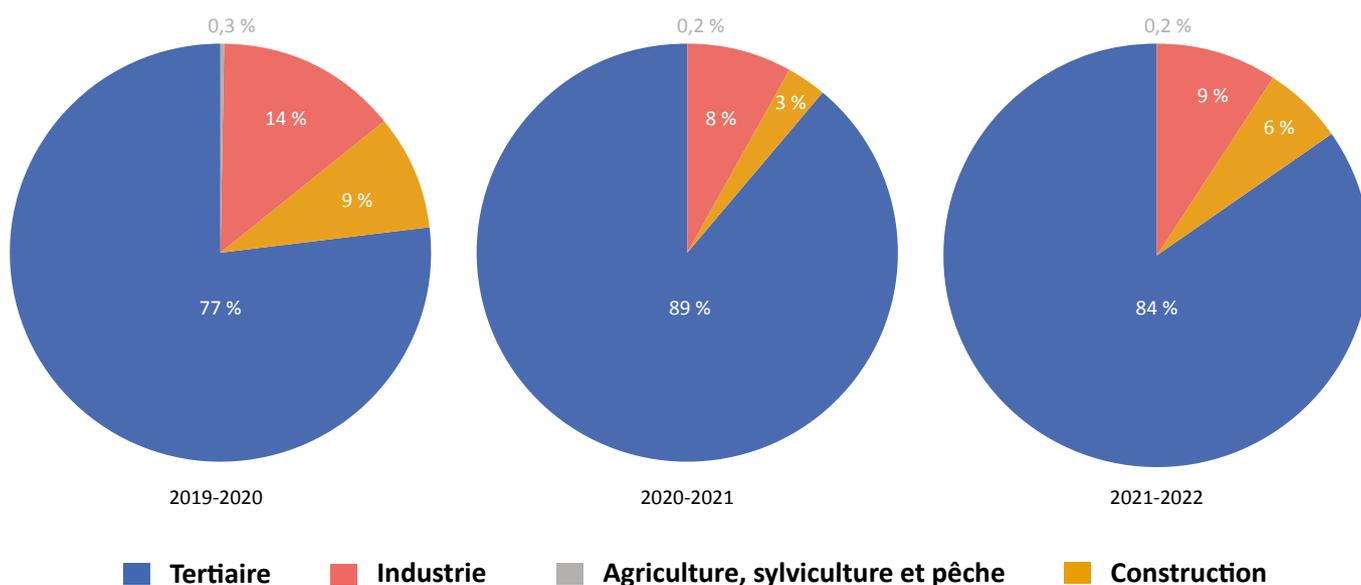
Les entreprises du tertiaire participent au développement de l'apprentissage en Île-de-France. Leur part a progressé de 7 points entre les campagnes 2019-2021 et 2021-2022, pour s'établir à 84% des contrats conclus entre juin 2021 et mai 2022. Mécaniquement, la part des autres secteurs recule : -3 points pour la construction et -4 points pour l'industrie (voir graphique 13).

Au sein du tertiaire, la progression est particulièrement marquée pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+2 points), le tertiaire principalement non marchand³ (+3 points) ou encore l'information et la communication (+1 point). Des secteurs historiquement bien positionnés sur l'apprentissage, tels que

l'hébergement-restauration ou les activités financières et d'assurance, voient leur part diminuer respectivement de 4 points et 2 points sur la période (voir tableau 4).

Ce développement de l'apprentissage dans le secteur tertiaire est porté par des apprenties. Entre juin 2021 et mai 2022, en Île-de-France, leur part était de 54 % contre 46 % pour celles des apprentis hommes (1,19 pour le taux de féminisation⁴ entre juin 2021 et mai 2022). Parmi les activités du tertiaire, les femmes sont majoritaires dans les activités immobilières, autres activités de services et l'administration publique, leur part restant plus élevée que celle des apprentis hommes sur les trois dernières campagnes. Cependant, certaines activités spécifiques du tertiaire, telles que l'information et la communication (14% hommes, 10% femmes), ou le commerce (25% hommes, 22 % femmes), affichent une légère prédominance masculine.

Graphique 13 : Contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France par secteur d'activité de l'entreprise (en %)



Lecture : Entre juin 2021 et mai 2022, 84 % des contrats conclus en Île-de-France l'étaient dans le secteur tertiaire

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

³ Administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

⁴ Le taux de féminisation est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si sa valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il y a plus d'hommes que de femmes.

Tableau 4 : Contrats d'apprentissage enregistrés en Île-de-France par secteur d'activité de l'entreprise (en %)

Campagne	2019-2020			2020-2021			2021-2022		
Grands secteurs d'activité et répartition selon le sexe (en %)	Femmes	Hommes	En % du total	Femmes	Hommes	En % du total	Femmes	Hommes	En % du total
Agriculture, sylviculture et pêche	47	53	0,3	48	52	0,2	50	50	0,2
Industrie	37	63	14	40	60	10	44	56	9
Construction	12	88	9	19	81	7	20	80	6
Tertiaire	49	51	77	52	48	83	54	46	84
Total	44	56	100	49	51	100	51	49	100

Campagne	2019-2020			2020-2021			2021-2022		
Grands secteurs d'activité et répartition selon le sexe (en %)	Femmes	Hommes	En % du total	Femmes	Hommes	En % du total	Femmes	Hommes	En % du total
Total secteur tertiaire	29 221	30 062	59 283	55 429	50 460	105 889	75 839	63 774	139 613
Activités spécialisées, scientifiques...	23	23	23	25	25	25	26	24	25
Commerce	21	25	23	22	25	23	22	25	23
Information et communication	9	12	11	10	14	12	10	14	12
Administration publique, ...	5	2	4	10	4	7	10	4	7
Autres activités de services	12	5	9	10	6	8	9	7	8
Activités financières et d'assurance	11	10	11	10	9	9	9	8	9
Hébergement et restauration	8	12	10	5	7	6	6	8	6
Transports et entreposage	7	9	8	5	7	6	4	6	5
Activités immobilières	3	2	2	4	3	4	4	3	4

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Tableau 5 : Caractéristiques des apprentis en Île de France, par département (campagne 2021-2022)

en %	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France
Répartition des contrats par département de l'employeur	34,5	7,0	8,5	6,9	19,9	9,3	8,1	5,9	100
Sexe									
Femmes	57,3	43,7	44,2	43,6	52,8	49,7	49,9	44,0	51,3
Hommes	42,8	56,3	55,8	56,4	47,2	50,3	50,1	56,0	48,7
Âge									
Moins de 18 ans	3,6	18,5	12,6	12,4	3,3	5,8	7,3	13,4	7,0
18-20 ans	26,2	40,7	37,0	37,7	23,7	32,1	32,8	40,4	30,3
21-25 ans	60,5	34,7	43,5	43,2	62,9	52,4	51,0	39,6	53,8
26-29 ans	9,1	5,6	6,2	6,1	9,5	9,0	8,4	6,1	8,2
30 ans et plus	0,6	0,5	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat	0,9	0,9	1,0	1,1	0,9	0,9	1,0	0,7	0,9
Résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville	10,9	8,7	8,7	11,1	10,9	20,4	12,6	15,2	11,8
Niveau de diplôme à l'entrée									
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 ou plus)	43,6	16,2	26,0	23,7	48,5	32,8	30,8	18,2	36,3
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	17,6	18,3	19,7	20,5	18,4	18,8	19,1	19,1	18,5
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	29,7	37,1	34,5	35,0	25,4	34,5	34,3	39,3	31,5
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	6,0	20,4	13,4	14,0	4,9	8,8	10,3	15,4	9,1
Brevet ou sans diplôme	3,1	8,1	6,4	6,9	2,7	5,1	5,6	8,0	4,6
Situation avant le contrat									
En études	57,0	53,2	57,7	57,2	58,6	54,9	53,9	53,5	56,5
Alternance	28,6	29,6	29,7	27,9	28,9	26,4	28,0	28,8	28,5
Emploi (Contrat aidé, Salarié)	5,3	6,3	5,9	6,1	5,0	7,0	6,5	6,7	5,8
Recherche d'emploi	6,3	7,9	4,4	6,0	5,5	8,3	8,4	7,6	6,5
Inactivité	1,1	1,7	1,3	1,7	1,0	1,7	1,6	1,8	1,3
Autres	1,7	1,4	0,9	1,1	1,0	1,7	1,6	1,7	1,4
Niveau de diplôme préparé									
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 et plus)	67,3	35,0	48,5	46,6	73,6	54,9	53,2	38,9	59,3
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	17,7	28,2	24,1	24,8	14,4	23,9	23,5	27,9	20,4
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	6,8	15,3	12,5	13,0	5,7	9,5	10,1	15,0	9,1
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	8,3	21,5	14,9	15,7	6,3	11,8	13,2	18,2	11,2
Secteur d'activité de l'entreprise									
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1	1,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,1	0,4	0,2
Industrie	4,8	12,7	17,4	11,8	10,5	9,2	8,5	11,2	9,1
Construction	1,8	12,1	9,1	9,9	5,0	7,9	8,7	10,0	6,0
Commerce	15,8	25,8	21,9	22,4	14,5	22,1	22,9	24,6	18,9
Services	77,5	48,2	51,2	55,5	69,9	60,8	59,8	53,9	65,8
Transports et entreposage	2,8	6,6	2,1	4,4	2,3	11,5	5,4	6,6	4,3
Hébergement et restauration	7,1	6,5	5,9	4,1	2,9	3,3	3,8	6,0	5,3
Information et communication	12,7	2,9	6,7	5,0	15,2	6,4	6,3	4,5	9,9
Activités financières et d'assurance	8,8	3,1	3,7	3,5	10,6	6,1	6,3	2,6	7,1
Activités immobilières	3,6	2,2	2,2	2,3	3,0	1,6	2,7	2,1	2,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	23,0	11,4	14,6	19,4	25,7	15,1	18,4	15,3	20,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10,5	6,7	9,0	8,6	6,3	10,6	9,4	8,5	8,9
Autres activités de services	8,9	8,8	7,0	8,3	3,9	6,2	7,6	8,5	7,3
Taille de l'entreprise									
0 à 9 salariés	36,6	42,6	36,5	35,8	21,3	31,1	35,3	41,9	33,6
10 à 49 salariés	21,6	18,4	15,6	17,8	14,8	16,9	16,7	21,1	18,4
50 à 249 salariés	15,4	10,9	10,2	11,9	14,2	10,9	9,5	10,6	13,0
250 salariés ou plus	26,3	28,1	37,7	34,5	49,8	41,0	38,5	26,5	35,0

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteur privé..

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Tableau 6 : Évolution des caractéristiques des apprentis en Île de France

Effectif et en %	Campagne 2019-2020	Campagne 2020-2021	Campagne 2021-2022	Évolution entre les deux dernières campagnes	
				En %	En points de %
Nombre de contrats enregistrés	81 261	132 995	172 831	+30,0	-
Sexe					
Femmes	44,8	49,1	51,3	+35,9	+2,2
Hommes	55,2	51,0	48,7	+24,2	-2,2
Âge					
Moins de 18 ans	14,1	8,3	7,0	+10,3	-1,3
18-20 ans	32,4	30,4	30,3	+29,6	-0,1
21-25 ans	46,9	52,8	53,8	+32,4	+1,0
26-29 ans	6,3	7,9	8,2	+35,6	+0,4
30 ans et plus	0,4	0,6	0,6	+33,2	+0,0
Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat	0,7	0,9	0,9	+31,5	+0,0
Résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville	11,3	11,8	11,8	+30,8	+0,1
Niveau de diplôme à l'entrée					
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 ou plus)	28,7	33,9	36,3	+39,2	+2,4
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	19,4	19,5	18,5	+23,6	-1,0
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	29,9	30,8	31,5	+33,2	+0,8
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	9,7	10,0	9,1	+18,5	-0,9
Brevet ou sans diplôme	12,3	5,8	4,6	+1,8	-1,3
Situation avant le contrat					
En études	57,7	55,2	56,5	+33,1	+1,3
Alternance	27,0	25,4	28,5	+45,9	+3,1
Emploi (Contrat aidé, Salarié)	6,9	6,5	5,8	+14,5	-0,8
Recherche d'emploi	4,6	8,0	6,5	+5,9	-1,5
Inactivité	1,8	1,8	1,3	-3,3	-0,5
Autres	2,1	3,2	1,4	-40,9	-1,7
Niveau de diplôme préparé					
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 et plus)	49,6	56,5	59,3	+36,6	+2,8
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	19,9	20,1	20,4	+32,6	+0,4
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	12,8	10,3	9,1	+14,9	-1,2
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	17,6	13,2	11,2	+10,8	-2,0
Secteur d'activité de l'entreprise					
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	0,2	0,2	+7,8	+0,0
Industrie	13,0	9,9	9,1	+20,0	-0,8
Construction	8,6	6,7	6,0	+16,2	-0,7
Commerce	16,9	18,7	18,9	+31,6	+0,2
Services	61,2	64,6	65,8	+32,5	+1,2
Transports et entreposage	5,9	4,6	4,3	+21,2	-0,3
Hébergement et restauration	7,3	4,5	5,3	+52,6	+0,8
Information et communication	7,7	9,6	9,9	+34,3	+0,3
Activités financières et d'assurance	7,8	7,6	7,1	+21,4	-0,5
Activités immobilières	1,8	2,9	2,8	+28,0	+0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	16,9	20,0	20,2	+31,5	+0,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7,4	9,1	8,9	+28,4	-0,1
Autres activités de services	6,5	6,4	7,3	+48,3	+0,9
Taille de l'entreprise					
0 à 9 salariés	27,8	33,4	33,6	+30,9	+0,3
10 à 49 salariés	15,4	16,8	18,4	+42,4	+1,6
50 à 249 salariés	11,9	12,4	13,0	+36,5	+0,6
250 salariés ou plus	44,9	37,5	35,0	+21,4	-2,5

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteurs public et privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Tableau 7 : Caractéristiques des apprentis du secteur privé en Île de France

Effectif et en %	Campagne 2019-2020	Campagne 2020-2021	Campagne 2021-2022	Évolution entre les deux dernières campagnes	
				En %	En points de %
Nombre de contrats enregistrés	76 989	128 153	165 955	+29,5	-
Sexe					
Femmes	44,2	48,7	51,2	+36,1	+2,5
Hommes	55,8	51,3	48,8	+23,2	-2,5
Âge					
Moins de 18 ans	14,5	8,4	7,1	+9,6	-1,3
18-20 ans	32,5	30,5	30,5	+29,7	0,1
21-25 ans	46,5	52,8	53,8	+32,0	+1,0
26-29 ans	6,2	7,8	8,1	+33,1	+0,2
30 ans et plus	0,4	0,6	0,6	+30,4	+0,0
Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat	0,7	0,9	0,9	+28,2	+0,0
Résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville	11,3	11,8	11,9	+30,2	+0,1
Niveau de diplôme à l'entrée					
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 ou plus)	28,4	33,8	36,1	+38,6	+2,3
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	19,3	19,5	18,6	+23,6	-0,9
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	29,9	30,9	31,6	+32,4	+0,7
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	9,8	10,0	9,1	+18,4	-0,9
Brevet ou sans diplôme	12,5	5,9	4,6	+2,2	-1,3
Situation avant le contrat					
En études	56,6	54,9	56,5	+33,3	+1,6
Alternance	28,2	25,6	28,4	+44,0	+2,9
Emploi (Contrat aidé, Salarié)	6,7	6,5	5,8	+15,0	-0,7
Recherche d'emploi	4,6	8,1	6,6	+5,3	-1,5
Inactivité	1,9	1,8	1,3	-3,7	-0,5
Autres	2,1	3,2	1,5	-41,6	-1,8
Niveau de diplôme préparé					
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 et plus)	49,3	56,3	58,9	+35,6	+2,6
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	20,1	20,2	20,7	+33,1	+0,5
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	13,0	10,4	9,1	+14,3	-1,2
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	17,6	13,1	11,3	+11,5	-1,9
Secteur d'activité de l'entreprise					
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	0,2	0,2	+7,1	+0,0
Industrie	13,6	10,2	9,5	+20,0	-0,8
Construction	9,1	6,9	6,2	+16,2	-0,7
Commerce	17,8	19,4	19,7	+31,6	+0,3
Services	61,2	64,6	65,8	+32,0	+1,2
Transports et entreposage	6,2	4,7	4,4	+21,2	-0,3
Hébergement et restauration	7,6	4,6	5,5	+52,7	+0,8
Information et communication	8,1	9,9	10,3	+34,4	+0,4
Activités financières et d'assurance	8,1	7,8	7,3	+21,3	-0,5
Activités immobilières	1,9	3,0	3,0	+28,0	+0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	17,7	20,7	21,0	+31,6	+0,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2,9	6,0	6,3	+35,1	0,3
Autres activités de services	6,6	6,5	6,8	+34,2	+0,2
Taille de l'entreprise					
0 à 9 salariés	29,3	34,6	35,0	+31,0	+0,4
10 à 49 salariés	16,1	17,4	19,1	+42,5	+1,7
50 à 249 salariés	12,1	12,5	12,5	+29,7	+0,0
250 salariés ou plus	42,5	35,6	33,4	+21,7	-2,1

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteur privé.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Tableau 8 : Caractéristiques des apprentis du secteur public en Île de France

Effectif et en %	Campagne 2019-2020	Campagne 2020-2021	Campagne 2021-2022	Évolution entre les deux dernières campagnes	
				En %	En points de %
Nombre de contrats enregistrés	4272	4842	6876	+42,0	-
Sexe					
Femmes	55,2	57,4	52,6	+30,2	-4,8
Hommes	44,8	42,7	47,4	+57,9	4,8
Âge					
Moins de 18 ans	7,1	6,1	5,8	+34,8	-0,3
18-20 ans	29,6	29,0	26,0	+27,6	-2,9
21-25 ans	53,8	54,6	54,4	+41,6	-0,2
26-29 ans	8,6	9,4	12,6	+89,9	+3,2
30 ans et plus	1,0	1,0	1,3	+75,2	+0,2
Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat	0,9	1,7	2,1	+76,1	+0,4
Résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville	12,5	9,9	10,4	+48,9	+0,5
Niveau de diplôme à l'entrée					
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 ou plus)	34,0	37,8	40,5	+52,4	+2,7
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	19,9	19,6	17,2	+24,5	-2,5
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	29,5	28,0	31,0	+57,2	+2,9
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	7,9	10,3	8,7	+20,5	-1,6
Brevet ou sans diplôme	8,6	4,3	2,7	-11,1	-1,6
Situation avant le contrat					
En études	76,5	62,7	56,1	+27,1	-6,6
Alternance	5,4	22,2	31,9	+103,7	+9,7
Emploi (Contrat aidé, Salarié)	10,9	7,8	5,7	+2,7	-2,2
Recherche d'emploi	4,4	5,0	4,6	+28,5	-0,5
Inactivité	1,4	1,3	1,0	+10,5	-0,3
Autres	1,3	1,0	0,8	+19,4	-0,2
Niveau de diplôme préparé					
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 et plus)	55,7	60,9	68,7	+59,9	+7,8
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	16,7	16,5	13,6	+17,0	-2,9
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	10,0	8,2	7,9	+36,7	-0,3
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	17,7	14,5	9,8	-3,9	-4,7

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteur public.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Tableau 9 : Caractéristiques des apprentis du secteur public selon le type d'employeur en Île-de-France, campagne 2021-2022

effectif et en %	Collectivités territoriales	Établissements publics	Services de l'État	Autres établissements publics
Nombre de contrats enregistrés	2143	1078	3578	78
Sexe				
Femmes	60,9	57,9	45,7	62,3
Hommes	39,1	42,1	54,3	37,7
Âge				
Moins de 18 ans	11,5	3,9	2,9	2,6
18-20 ans	31,7	24,7	23,1	23,4
21-25 ans	44,8	57,6	59,0	65,0
26-29 ans	11,1	12,1	13,6	9,1
30 ans et plus	0,8	1,7	1,4	0,0
Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat	1,8	2,3	2,3	0,0
Résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville	14,1	11,3	7,9	9,1
Niveau de diplôme à l'entrée				
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 ou plus)	25,5	49,7	46,7	41,0
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	13,7	18,9	18,6	25,6
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	35,3	26,0	30,0	23,1
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	18,8	4,5	3,9	7,7
Brevet ou sans diplôme	6,7	1,1	0,8	2,6
Situation avant le contrat				
En études	65,6	69,2	46,3	62,3
Alternance	18,6	19,7	43,7	25,9
Emploi (Contrat aidé, Salarié)	9,1	6,6	3,4	5,2
Recherche d'emploi	5,4	3,1	4,5	2,6
Inactivité	1,4	1,4	0,7	0,0
Autres	0,0	0,1	1,4	3,9
Niveau de diplôme préparé				
Niveaux 6 à 8 (Bac +3 et plus)	44,1	72,9	81,8	82,9
Niveau 5 (Bac +2 ou équivalent)	15,8	16,4	11,5	7,9
Niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)	13,5	5,7	5,3	6,6
Niveau 3 (CAP-BEP ou équivalent)	26,6	5,0	1,5	2,6

Champ : Contrats enregistrés en Île-de-France, secteur public.

Source : SIA-DARES, Mai 2022 – Traitement Drieets Île-de-France.

Encadré : Le contrat d'apprentissage et ses évolutions depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Depuis l'adoption de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le contrat d'apprentissage en France a subi des évolutions significatives visant à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Cette législation a apporté des changements majeurs aux conditions du contrat et à son financement, offrant de nouvelles opportunités aux apprentis et aux entreprises. Cet encadré se penche sur les principales modifications introduites par cette loi et retrace l'évolution chronologique du contrat d'apprentissage depuis l'instauration de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018.

- 1^{er} janvier 2019 - entrée en vigueur de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 :

- L'extension de la limite d'âge pour les apprentis, passée de 26 à 29 ans révolus ;
- Possibilité de conclure des contrats de 6 mois minimum au lieu de 12 mois auparavant ;
- Augmentation de la rémunération des apprentis de moins de 21 ans en CAP ou en bac pro ainsi que la création d'une aide financière pour le passage du permis de conduire ;
- Assouplissement des conditions de rupture du contrat ;
- Libéralisation de la formation en permettant à tout organisme de formation de devenir centre de formation d'apprentis ;

Remplacement des diverses aides financières par une aide unique réservée aux entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme de niveau IV ou V.

- Juillet 2020 - Plan 1jeune#1solution : mesures spécifiques mises en place par le gouvernement pour inciter les entreprises en difficulté à recruter des alternants face la crise sanitaire liée à la Covid-19.

- Recul du délai maximal pour signer un contrat après l'entrée en centre de formation d'apprentis (CFA), passé de 3 à 6 mois ;
- Aide à l'embauche pour la première année des contrats conclus à partir du 1^{er} juillet 2020 (de 5000 € pour un apprenti mineur et 8000 € pour un apprenti de 18 ans et plus). Cette aide remplace l'aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés, et peut également être versée aux entreprises de 250 salariés et plus si elles justifient d'un quota de 5 % d'alternants ou de volontaires international en entreprises ;
- Aide financière de 3 000 € pour les collectivités territoriales pour leurs contrats d'apprentissage conclus après le 1^{er} juillet 2020

- Depuis le 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 :

- Instauration d'une aide exceptionnelle pour les entreprises concluant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Prolongement de cette aide jusqu'au 31 décembre 2022 via plusieurs décrets.
- Le décret n°2022-1714 permet l'aménagement de l'aide exceptionnelle et son octroi pour les contrats en alternance conclus jusqu'au 31 décembre 2023.

Définitions

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en organisme de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.

Sources

• Le suivi statistique des contrats d'apprentissage

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau système de suivi des contrats d'apprentissage a été mis en place dans le cadre de la loi « Avenir professionnel ». Dans le secteur privé, les opérateurs de compétences (OPCO) ont remplacé les chambres consulaires pour la prise en charge des contrats d'apprentissage, qui sont déposés dans un nouveau système d'information des apprentis. Dans le secteur public, les contrats sont enregistrés par les DREETS et la DRIEETS en Île-de-France, ex-Direccte, qui déposent également les contrats dans le nouveau SI.

Les données 2020 ont été redressées par la DARES afin de corriger les éventuels doublons ou les retards de saisie dus à la transition entre l'ancien système Ari@ne et le nouveau système d'information.

• Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores)

Les effectifs sont obtenus à partir du Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores 2020). Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs), à l'exception des établissements de la défense.

Raphaël DJEDJERO

DRIEETS, Service Études,
Statistiques et Évaluations (SESE)

Pour en savoir plus

- **ANTOINE, R., & FAUCHON, A.** (2022). « L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 ». Dares Résultats n°30, juin.
- **CUPILLARD, E.** (2021). « Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 ». Dares Focus n° 38, juillet.
- **FAUCHON, A.** (2022). « L'apprentissage en 2021 - Des entrées en forte hausse pour la deuxième année consécutive ». Dares Focus n°42, septembre.
- **PRÉVOT, M.** (2023). « Les recrutements d'apprentis dans la fonction publique continuent d'augmenter en 2022 ». DGAFP, juillet.

Directeur de la publication : Gaëtan Rudant
Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation
Réalisation et diffusion : Service communication
Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Seguin
N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
19-21 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers
Tél. 01 70 96 13 00

Toutes les publications de la DRIEETS d'Île-de-France sont téléchargeables sur idf.drieets.gouv.fr.